

Loi organique de 1983

c'est pour s'apercevoir qu'elles sont assorties d'un grand nombre de conditions. Dans les régions défavorisées comme Renfrew, Arnprior, Calabogie et Pembroke, on a réussi tant bien que mal à attirer de grandes entreprises, ce qui augmentera nettement le nombre des travailleurs quand les usines tourneront à pleine capacité. Nous préférions d'ailleurs que nos régions bénéficient des subventions plus modestes accordées par le MEER que des subventions du MEIR qui ne prévoit que quatre catégories pour le pays tout entier.

Je ne suis pas non plus très content de l'initiative de scinder le ministère de l'Industrie et du Commerce, et de confier les services du Commerce au ministère des Affaires extérieures. Je n'ai pas joué un très grand rôle dans ce dernier ministère, mais, je crois comprendre qu'il compte désormais quelque 156 sous-secrétaires et sous-secrétaires adjoints. Ce sont au fond des sous-ministres et des sous-ministres adjoints, mais le ministère des Affaires extérieures préfère s'en tenir à sa propre terminologie car il doit observer un certain protocole en traitant avec les divers dignitaires étrangers, ainsi de suite. Il se soucie tellement de son protocole, de ses dignitaires étrangers, des choses faites à la perfection et des réceptions qu'on y organise, qu'il en oublie l'aspect concret et terre à terre de son mandat. Ce qu'il y avait de bien à propos du ministère du Commerce, c'est qu'il ne s'occupait justement que des questions de commerce. Mais comme il va désormais relever du ministère des Affaires extérieures, je crains que les questions de protocole, les réceptions et les beaux côtés des échanges intergouvernementaux, qui ne donnent rien de bien concret, n'acquièrent plus d'importance que les entretiens sérieux et les marchés âpres à conclure entre deux pays ou deux entreprises.

Il y a de nombreuses années de cela, les services du Commerce avaient déjà relevé du ministère des Affaires extérieures. Vers le milieu des années 1950, ils avaient été transformés en ministère à part entière. Par la suite, on les a intégrés au ministère de l'Industrie et du Commerce. Mais le commerce international a pris une très grande importance au Canada. Notre pays prospère et survit grâce à son commerce international. Nous faisons actuellement des échanges commerciaux avec l'Iran. Je sais qu'on ne doit pas en parler, car nous n'avons aucun lien ni aucune relation diplomatique avec l'Iran; nous n'avons pas le droit d'en avoir. Nous avons rompu mutuellement tout lien, ce qui ne nous empêche pas de faire du commerce. Or, le ministère du Commerce relève du ministère des Affaires extérieures à ce chapitre. J'ai entendu bien des fonctionnaires faire part de leur mécontentement dans la partie d'Ottawa que je représente. Les gens du ministère du Commerce avaient l'habitude de voir les choses marcher rondement lorsqu'ils voulaient faire avancer un dossier. Ils n'étaient pas habitués à naviguer dans ces milieux où le protocole, le beau langage, l'habit et les réceptions sont de rigueur. Certes le ministère des Affaires extérieures est important, voire nécessaire, mais je ne crois pas qu'un organisme à caractère intellectuel devrait travailler avec un ministère qui se distingue par son esprit d'entreprise et d'initiative comme le ministère du Commerce. Le commerce ne devrait pas dépendre des affaires extérieures. Ce problème me préoccupe énormément. Et ce monstre tricéphale qu'on vient de créer au ministère des Affaires extérieures m'inquiète aussi beaucoup, sans compter les 156 sous-ministres et sous-ministres adjoints qu'on appelle évidemment des sous-secrétaires et des sous-secrétaires

adjoints dans ce ministère-là. C'est là une prolifération débridée de la bureaucratie.

Je me préoccupe aussi pour nos hommes d'affaires. Le Canada les encourage à prendre de l'expansion à l'étranger. Il le faut, notre survie en dépend. Or, c'est le manque de stabilité qui nuit le plus à l'expression du commerce, qui empêche nos entrepreneurs de conclure de nouveaux contrats, de multiplier leurs opérations à l'étranger, voire de se donner de l'expansion au Canada. Ils veulent connaître les règles du jeu. Ils veulent savoir quelles sont les règles fiscales et commerciales. Ils veulent savoir avec qui communiquer, que ce soit une commission commerciale ou une ambassade. Depuis quelques années, nos hommes d'affaires sont complètement perdus dans ce dédale de règlements fiscaux. Ils ne savent que faire et n'osent dresser de plans. Il y a des gens qui ne veulent pas investir dans les affaires ou se donner de l'expansion, car ils ne savent plus où ils s'en vont. On est en train de leur dresser une nouvelle barricade. On est en train de bloquer les voies traditionnelles du commerce ou de l'aide à l'exportation. Un autre obstacle qu'on dresse aux milieux d'affaires.

En réalité, cela embarrasse le gouvernement de présenter cette mesure. Cela embarrasse les députés libéraux qui ne font pas partie du cabinet de savoir que le gouvernement a décidé que son arrière-ban ne contenait pas suffisamment de gens avec la compétence voulue pour être secrétaire parlementaire. Il modifie la loi sur les secrétaires parlementaires afin de pouvoir choisir parmi les libéraux qui ont été nommés au Sénat. Lorsque le parti libéral n'arrive pas à trouver des gens qui puissent être secrétaires parlementaires parmi ses propres députés, cela veut dire que le gouvernement ou le premier ministre (M. Trudeau) ne fait pas confiance à ceux qui ont été élus à la Chambre et qui l'appuient. Je pense que cela embarrasse beaucoup les libéraux et que la moindre des choses serait de retirer la mesure.

• (1720)

Je ne suis pas d'accord pour que cette mesure soit adoptée. Ce qui est malheureux, c'est qu'encore une fois et sans avoir obtenu l'autorisation du Parlement, le gouvernement ait déjà apporté la moitié des changements prévus et dépensé tout l'argent. Il a fait venir les déménageurs et fait transporter les meubles. Il créera une bureaucratie plus importante. C'est un peu comme s'il déplaçait les chaises sur le pont du *Titanic*. Je ne pense pas que les Canadiens constateront une amélioration ni au ministère des Affaires extérieures ni, ce qui est plus important, au ministère du Commerce, qui devrait être débarrassé de tout élément inutile et remplir ses fonctions avec agressivité et tenacité.

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer au débat même si certains disent que cette mesure arrive un an et demi trop tard et que le tort est déjà fait. C'est vrai qu'il est trop tard pour éviter la plus grande partie des torts causés par les anciennes méthodes que le projet de loi C-152 vise à modifier. Nous avons cependant d'autres problèmes à résoudre et rien n'indique que le gouvernement a tiré une leçon des erreurs que cette mesure vise à corriger.

Tous les députés savent que le projet de loi contient une nouvelle loi sur le ministère des Affaires extérieures et apporte un certain nombre de changements aux dispositions relatives aux secrétaires parlementaires, comme mon collègue de